

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service Eau – Biodiversité - Forêt

# Compte-rendu et relevé de décision

## Comité de pilotage du site FR9400601 « Aliso - Oletta »

Lieu : Mairie d'Oletta

Date : 24 janvier 2018

### Participants :

	Courriel	Présent	Diffusé
M. Cecchi, sous Préfet de Corte	<a href="mailto:sp-corte@haute-corse.gouv.fr">sp-corte@haute-corse.gouv.fr</a>	✓	✓
M. Leccia, Maire d'Oletta	<a href="mailto:oletta@wanadoo.fr">oletta@wanadoo.fr</a>	✓	✓
La Communauté de Communes du Nebbiu Conca d'Oro	<a href="mailto:ccconcardoro@orange.fr">ccconcardoro@orange.fr</a>	excusé	✓
la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Corse	<a href="mailto:dbt.sbep.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr">dbt.sbep.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr</a>	excusé	✓
l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC)	<a href="mailto:odarc@odarc.fr">odarc@odarc.fr</a>		✓
M. Peroni pour l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	<a href="mailto:sid.corse@oncfs.gouv.fr">sid.corse@oncfs.gouv.fr</a>	excusé	✓
M. Leccia pour l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)	<a href="mailto:leccia@oec.fr">leccia@oec.fr</a>	✓	✓
M. Berges pour le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN)	<a href="mailto:julien.berges@espaces-naturels.fr">julien.berges@espaces-naturels.fr</a>	✓	✓
M. Lucas du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate (PNMCCA)	<a href="mailto:ronan.lucas@afbiodiversite.fr">ronan.lucas@afbiodiversite.fr</a>	✓	✓
M. Dubois pour la Ligue Insulaire de Spéléologie Corse (LISC)	<a href="mailto:jn.dubois@free.fr">jn.dubois@free.fr</a>	✓	✓
M. Gaulme pour la LISC	<a href="mailto:agaulme@orange.fr">agaulme@orange.fr</a>	✓	✓
Le Conservatoire Botanique National de Corse	<a href="mailto:Laetitia.Hugot@oec.fr">Laetitia.Hugot@oec.fr</a>	excusé	✓
M. Beuneux pour le Goupe Chiroptères Corse (GCC)	<a href="mailto:chauves.souris.corse@free.fr">chauves.souris.corse@free.fr</a>	✓	✓
Mme Chabellard pour les propriétaires	<a href="mailto:margot.chabellard@orange.fr">margot.chabellard@orange.fr</a>	excusée	✓
Mme Eyherabide pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse (DDTM 2B)	<a href="mailto:sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr">sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr</a>	✓	✓

## Ordre du jour

- Rappel sur le site
- Point sur les actions inscrites au Document d'Objectifs (DOCOB) et bilan
- Perspectives 2018
- Questions diverses.

## Rappel sur le site

La présentation (cf. PJ) fait une rétrospective sur les principales caractéristiques du site, les enjeux et menaces s'exerçant sur celui-ci et l'animation menée depuis 2014.

## Point sur les actions inscrites au DOCOB et bilan

10 fiches actions sont inscrites dans le DOCOB. Le Copil les reprend une à une pour faire un bilan de la première phase d'animation.

- Application des mesures du SDAGE :

Excepté pour le traitement des boues, cette action est réalisée par le biais de la mise en œuvre du SDAGE.

- Mise en place des mesures agro-environnementales climatiques (Maec) :

Les Maec sont financées et mises en œuvre dans le cadre du Plan de développement Rural de la Corse (PDRC). L'autorité de gestion est la CTC et l'organisme payeur l'ODARC.

Le service agro-pastoral de l'OEC possède les informations sur les mesures existantes et mises en œuvre sur le site mais n'était pas représenté au Copil. Le futur animateur devra se rapprocher des agents pastoraux du secteur, soit Carole Andiani ou Mado Antona, pour récupérer les informations.

- Garantir le maintien du zonage NC dans le PLU d'Oletta :

M. le Maire précise que l'intégralité du site est repris en « espaces naturels » dans le zonage du PLU en cours de réalisation.

- Proposer une modification du périmètre du site :

A l'origine, cette fiche action a été proposée pour la prise en compte des zones de chasse et de passage des chiroptères. L'intitulé est donc à revoir. Il s'agit de contribuer à l'observation de ces espaces et d'œuvrer à leur conservation, quelle qu'en soit la forme.

Les membres du Copil s'accordent sur le fait qu'il vaut mieux finaliser le volet urbanistique et mettre en place une réelle animation sur le périmètre existant.

- Mise en place de mesures de conservation adaptées sur les gîtes majeurs :

Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) est en cours. Il est passé fin 2017 au CSRPN avec un avis favorable et devrait être signé prochainement. Cet APPB concerne un réseau de cavités dont deux présentent un intérêt pour les Chiroptères Il est situé sur la partie Nord du site. Il s'étend sur un périmètre plus large que celui des cavités afin de

préservent leur localisation et sa délimitation concerne un seul et même ensemble de copropriétaires.

Le GCC précise que cet APPB est inscrit à la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) et que les gîtes de ce site sont classés comme sites d'importance internationale pour les chauves-souris.

- Faire figurer la « forêt alluviale à *Alnus Glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » en espace classé boisé (ECB) dans le document d'urbanisme :

M. le Maire précise qu'il veillera à rendre cette mesure effective et mentionne que le zonage en « espaces naturels » des ripisylves apporte déjà des garanties.

- Conventionnement d'accès et rendre compatible l'activité spéléologique avec la biologie des chiroptères :

Cette action est réalisée : une convention pour l'accès et la pratique de l'activité a été signée avec les propriétaires et les associations de spéléologie. Le GCC a été informé de la démarche.

- Convention d'accès entre le centre équestre et les propriétaires et entretien des pistes :

En 2014, deux centres équestres étaient présents sur le site. L'entretien des pistes comme l'accès aux propriétés privées ne semblaient pas générer de conflits ou d'impact sur les milieux. Selon les informations recueillies en Copil, l'activité équestre a disparu depuis. L'actualisation du Docob et de cette fiche action sera donc à prévoir lors de la prochaine animation du site.

- Améliorer les connaissances sur les zones de chasse des chiroptères et garantir le suivi et la surveillance des gîtes majeurs :

Les visites annuelles ou bi-annuelles pour le suivi et la surveillance des gîtes majeurs sont financées par la DREAL dans le cadre d'un Plan Régional d'Actions (PRA) Chiroptères. Une fiche de suivi de gîte avec état des lieux et variation de population est produite annuellement. Le GCC précise que les gîtes de ce site sont les seuls gîtes d'importance internationale pour les Chauves-souris en Corse. Leur classement dépend notamment du nombre d'espèces présentes, de leur rareté et du nombre d'individus.

Les zones de chasse des chiroptères, comme évoqué pour la fiche action « modification du périmètre du site », doivent être conservées. A l'heure actuelle, il ne semble pas s'exercer de pressions particulières sur ces espaces mais une vigilance est de mise (notion de Trame Verte et Bleue (TVB), notamment).

- Etude sur la faisabilité d'un centre pédagogique et d'informations :

La priorisation de cette fiche action en 2018 fait consensus. En effet, il faut valoriser ce site et informer. Les usagers adhèrent d'autant mieux qu'on les informe. La protection passe par la communication et l'appropriation.

Une exposition à la mairie est proposée par le maire d'Oletta. Il souhaite conduire cette action. La LISC est prête à fournir de la matière pour un éventuel site d'information. Après les fouilles paléontologiques, de la documentation a été réalisée qui pourrait être valorisée dans ce cadre. De plus, la LISC possède des photos et de la documentation sur les grottes pouvant aussi venir enrichir cette exposition.

## Perspectives 2018

La priorité est la reprise d'une animation sur ce site. La compétence du portage du site relève de l'intercommunalité. La communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro a fait savoir, via la gestion des autres sites sur son territoire, qu'elle ne souhaite pour le moment pas prendre le portage des sites Natura 2000.

La DDTM de Haute-Corse propose donc que le portage soit restitué à l'État jusqu'en 2020 afin de permettre le lancement d'un appel d'offre pour l'animation sur cette durée. Les membres du comité de pilotage ont émis un avis favorable à cette proposition. Il est décidé que le compte-rendu, ainsi qu'un courrier, seraient adressés à la communauté de communes afin d'avoir sa position sur le portage du site « Aliso-Oletta » pour lequel elle ne s'est pas encore exprimée.

Des échanges ont aussi eu lieu sur la présidence du comité de pilotage. Le Copil propose à la commune d'Oletta de prendre la présidence du comité de pilotage. Celle-ci accepte.

Le GCC mentionne que le programme d'actions doit prévoir la continuité du suivi et de la surveillance des gîtes et des zones de chasse.

## Questions diverses

Aucune question n'a été posée à l'issue de l'ordre du jour de la réunion.

## Relevé de décisions

La commune garantit le zonage en « espaces naturels » de l'ensemble du site et la préservation des ripisylves dans le PLU.

La présidence du Comité de Pilotage est pris en charge par la commune d'Oletta.

Si la communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro accepte la proposition sur le portage du site, la DDTM de Haute-Corse lancera un appel d'offre pour l'animation du site d'ici la fin du premier semestre 2018.

La communication est un axe prioritaire pour 2018. Le maintien du suivi et de la surveillance des gîtes et des zones de chasse sera également prévu au programme d'actions.

La commune d'Oletta prend en charge la récupération des informations et la mise en place de l'exposition.

## Prochaines échéances

Envoi d'un courrier à la communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro sous quinze jours.

Lancement du marché d'animation avant la fin du premier semestre 2018 si accord de la communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro sur le portage du site par l'État.